



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Le mot du Président

L'année 2025 marque une étape importante dans le vaste programme de modernisation de notre station d'épuration, même si elle n'a pas permis d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixés de mettre en service le nouveau traitement biologique. Malgré l'avancement significatif des travaux et la mobilisation constante des équipes, plusieurs imprévus techniques ont nécessité de prolonger les phases de tests et de préparation. La mise en service de cette installation, essentielle pour retrouver un traitement complet des eaux usées conforme aux exigences de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), est désormais attendue pour 2026. Si ce report est naturellement une déception, il témoigne aussi de notre volonté collective de privilégier la qualité, la sécurité et la fiabilité de l'exploitation sur le long terme.

En septembre 2025, Epura SA s'est vu confirmer l'octroi de la subvention destinée à soutenir les mesures d'élimination des micropolluants. Ce soutien financier octroyé par l'Office fédéral de l'environnement, de l'ordre d'une quarantaine de millions de francs, permettra la construction de la dernière étape de traitement des eaux usées.

Parallèlement, le projet de la nouvelle ligne d'incinération des boues (LI3) a franchi d'importantes étapes. Les études d'ouvrage sont terminées et la demande de permis de construire a été déposée. Dans le cadre de cette dernière, l'enquête publique s'est achevée sans susciter d'oppositions. Le remplacement de la ligne actuelle, en service depuis un demi-siècle, demeure indispensable pour assurer l'élimination et la valorisation énergétique stables et maîtrisées des boues d'épuration et répondre aux exigences environnementales futures. Nous avançons résolument dans cette direction.

Le projet BASE, qui vise à regrouper les collaboratrices et collaborateurs du Service de l'eau sur un site unique, a également poursuivi son chemin. L'avant-projet du nouveau bâtiment administratif et de la mise en valeur du bâtiment existant a été finalisé durant l'année. Les futures utilisatrices et futurs utilisateurs ont été étroitement associés à cette phase, afin que ce bâtiment reflète pleinement les besoins opérationnels et les ambitions du Service de l'eau. Ce projet exemplaire contribuera à renforcer la cohésion des équipes et à améliorer l'efficacité globale du service rendu à la population.

Sur le front de l'exploitation, l'année n'a pas été exempte de difficultés. Les installations existantes, notamment la digestion, la déshydratation et l'incinération, ont exigé des interventions rapides pour garantir la continuité du service. Ces situations ont été autant de défis relevés avec motivation par les équipes, qui ont su maintenir un haut niveau de continuité malgré les contraintes.

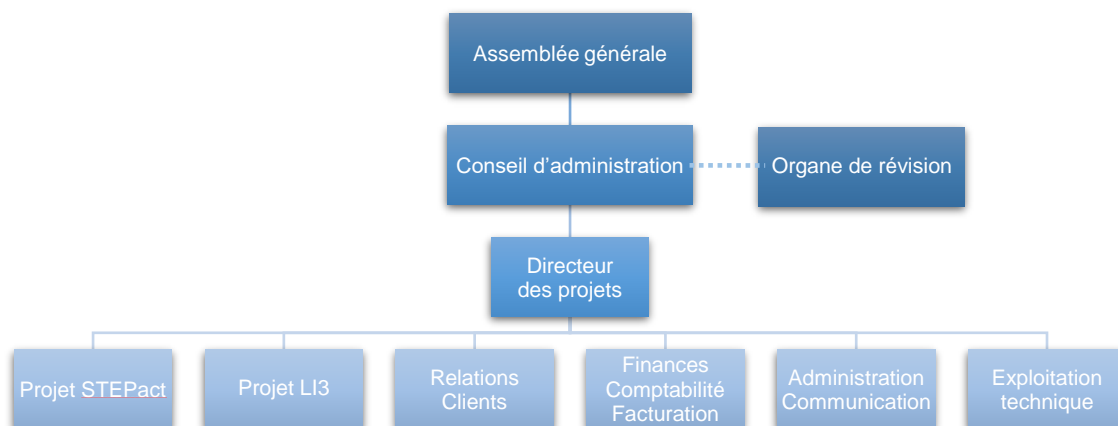
Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises pour anticiper les besoins futurs de la STEP, accompagner l'évolution des projets et soutenir l'exploitation. Ses membres ont fait preuve d'une grande disponibilité et d'un engagement constant, et je tiens à les en remercier.

Au terme de cet exercice 2025, je tiens à exprimer, en mon nom et au nom du Conseil d'administration, notre profonde gratitude à l'ensemble du personnel d'exploitation et aux équipes de projet. Leur professionnalisme, leur sens des responsabilités et leur engagement sont les piliers du succès d'Epura SA.

Pierre-Antoine Hildbrand
Conseiller municipal
Président du Conseil d'administration d'Epura SA

Organisation

L'organisation d'Epura SA se décline comme suit :



Le nombre d'équivalents plein temps affectés à l'administration ainsi qu'aux projets STEPact et LI3 (nouvelle ligne d'incinération des boues d'épuration) atteint, au 31.12.2025, 10.3 ept.

Le personnel chargé de l'exploitation compte, au 31.12.2025, 42 équivalents plein temps et 2 auxiliaires (ept), et a son propre organigramme, sous la direction de M. Guillermo Grunauer, chef d'usine. Il est rattaché à la division *production et épuration* du Service de l'eau de la Ville de Lausanne.

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 10 mars 2025 de manière restreinte. Selon l'art. 731 al. 2 CO, il a été renoncé à la présence de l'organe de révision.

La représentante de la Ville de Lausanne, l'actionnaire unique, y a adopté le rapport annuel et les comptes de l'exercice 2024, et a donné décharge aux membres du Conseil d'administration.

A cette occasion, la représentante de la Ville de Lausanne a réélu les membres du Conseil d'administration pour un mandat d'une année, notamment M. Hildbrand, Président, et M. Company, Vice-Président, ainsi que Fidinter SA, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2025.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de :

M. Pierre-Antoine Hildbrand	président	depuis 2016
M. Xavier Company	vice-président	depuis 2021
M. Sébastien Apothéloz	administrateur	depuis 2015
M. Florent Pichon	administrateur	depuis 2024
Me Estelle Chanson	administratrice	depuis 2020
Mme Danièle Petoud	administratrice	depuis 2021
Mme Delphine Waroux	administratrice	depuis 2019

Le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière les 4 mars, 9 avril, 20 juin, 27 août, 30 septembre et le 5 novembre, pour débattre et gérer les affaires structurelles, administratives et financières de la société.

Différents objets lui ont également été soumis par voie de consultation informatique entre les séances.

Historique 2015-2025 de la société

Les principales dates de la société Epora SA sont :

- 16.06.2015 Adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis 2015/21 consacré à la politique municipale en matière de protection des eaux, et notamment à l'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la station d'épuration de la région lausannoise
- 20.08.2015 Décision, de la Municipalité de Lausanne, de créer la société anonyme chargée de réaliser les nouvelles chaînes de traitement et d'exploiter les installations de la STEP de Vidy, société qui porte le nom d'**Epora S.A.** et désignation des membres de son Conseil d'administration
- 01.09.2015 Assemblée constitutive d'Epora SA
- 15.09.2015 Inscription d'Epora SA au Registre du Commerce
- 15.09.2015 Première séance du Conseil d'administration, composé de M. Olivier Français, directeur des travaux, président, Mme Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, vice-présidente, ainsi que MM. Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs
- 01.01.2016 Reprise par Epora SA des bâtiments, équipements et installations, existant sur la parcelle n°4204 de Lausanne, y compris les ouvrages et parties intégrantes grevant d'autres parcelles et le domaine public
- 12.04.2016 Première Assemblée générale ordinaire
- 17.08.2016 Assemblée générale extraordinaire pour la nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration, désignés par la Municipalité de Lausanne le 7 juillet 2016, à savoir MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Olivier Français, Conseiller aux Etats, Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs
- 04.04.2017 Deuxième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Olivier Français, Conseiller aux Etats, Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.

- 25.09.2017 Transfert de propriété d'un secteur du collecteur d'amenée des eaux usées de la Commune de Lausanne à Epura SA
- 18.10.2017 Transfert de propriété d'un secteur du collecteur d'amenée des eaux usées de l'Entente Mèbre-Sorge à Epura SA
- 01.01.2018 Le directeur des projets, l'assistante administrative et les collaborateurs en charge du projet STEPact sont rattachés, depuis le 1^{er} janvier 2018 au service de l'eau.
- 20.03.2018 Troisième Assemblée générale ordinaire.
Démission de M. Olivier Français de son mandat d'administrateur.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.
- 01.06.2018 Assemblée générale extraordinaire pour la désignation de Fidinter SA comme organe de révision.
- 04.10.2018 Modification de la servitude de la canalisation d'égouts 389'846 de l'Entente Mèbre-Sorge.
- 19.03.2019 Quatrième Assemblée générale ordinaire.
Démission de M. Michel Odier de son mandat d'administrateur.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau et, Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.
- 20.09.2019 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection du remplaçant de M. Michel Odier, M. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP et de deux nouvelles administratrices externes au sein du Conseil d'administration, Me Miriam Mazou, avocate associée au sein de l'Etude St-François.ch et, Mme Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 20.03.2020 Cinquième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Miriam Mazou, avocate associée au sein de l'Etude St-François.ch et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 07.10.2020 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection de la remplaçante de Me Miriam Mazou qui n'a pas souhaité renouveler son mandat au sein du Conseil d'administration, Me Estelle Chanson.

- 24.03.2021 Sixième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 31.08.2021 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection des remplaçants de MM. Jean-Yves Pidoux et Michel Pellegrinelli, démissionnaires, Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP et M. Xavier Company, directeur des services industriels lausannois.
- 11.03.2022 Septième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Xavier Company, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 08.03.2023 Huitième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Xavier Company, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP, MM. Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 06.03.2024 Neuvième Assemblée générale ordinaire.
Election du remplaçant de MM. Emmanuel Bourquin, démissionnaire, M. Florent Pichon, chef de service des services partagés des services industriels lausannois.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Xavier Company, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP, MM. Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Florent Pichon, chef de service des services partagés des services industriels lausannois ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.

10.03.2025 Dixième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Xavier Company, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP, MM. Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Florent Pichon, chef de service des services partagés des services industriels lausannois ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste FSA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.



Rapport de l'organe de révision

fidinter



EPURA SA, Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur l'exercice 2025

Lausanne, le 4 mars 2026

70725 CH/ZU/DX

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de
EPURA SA, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EPURA SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025 le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 13 à 22) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activité, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



Membre indépendant

fidinter

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

fidinter

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 4 mars 2026

Fidinter SA



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Giovanni Chiusano

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

pp Vincent Zünd

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, annexe)

BILAN AU 31 DECEMBRE

	Notes	2025		2024	
		CHF	%	CHF	%
ACTIF					
Actif circulant		11'335'583.26	5.7	13'208'923.22	6.9
Trésorerie	1	9'182'153.74		5'462'600.80	
Créances résultant de ventes et de prestations de services	2	829'415.57		737'451.35	
Autres créances à court terme	3	271'802.08		5'152'409.99	
Actifs de régularisation	4	1'052'211.87		1'856'461.08	
Actif immobilisé		186'296'949.02	94.3	177'078'542.19	93.1
Immobilisations corporelles	5	186'296'949.02		176'604'274.64	
Immobilisations incorporelles	6	-		474'267.55	
Total de l'actif		197'632'532.28	100.0	190'287'465.41	100.0
PASSIF					
Capitaux étrangers à court terme		11'232'532.28	5.7	10'037'465.41	5.3
Dettes résultant d'achats et de prestations	7	3'354'033.08		5'432'027.53	
Dettes à court terme portant intérêts	8	3'850'000.00		2'850'000.00	
Passifs de régularisation	9	4'028'499.20		1'755'437.88	
Capitaux étrangers à long terme		186'300'000.00	94.3	180'150'000.00	94.7
Dettes à long terme portant intérêts	10	186'300'000.00		180'150'000.00	
Capitaux étrangers		197'532'532.28	99.9	190'187'465.41	99.9
Fonds propres		100'000.00	0.1	100'000.00	0.1
Capital-actions		100'000.00		100'000.00	
Bénéfice reporté		-		-	
Bénéfice de l'exercice		-		-	
Total du passif		197'632'532.28	100.0	190'287'465.41	100.0

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Notes	2025		2024	
		CHF	%	CHF	%
Produits nets des ventes et des prestations de services		30'364'213.79	100.0	30'887'871.56	100.0
Chiffre d'affaires brut	11	30'364'213.79		30'887'871.56	
Charges directes d'exploitation		-15'812'368.78	-52.1	-16'298'196.56	-52.8
Personnel emprunté exploitation		-6'034'411.55		-5'615'654.13	
Autres charges directes d'épuration	12	-9'777'957.23		-10'682'542.43	
Bénéfice brut d'exploitation		14'551'845.01	47.9	14'589'675.00	47.2
Charges d'exploitation		-5'735'107.65	-18.9	-5'287'493.15	-17.1
Charges de personnel	13	-1'852'287.70		-1'936'764.88	
Autres charges d'exploitation	14	-3'882'819.95		-3'350'728.27	
Résultat d'exploitation avant amortissements		8'816'737.36	29.0	9'302'181.85	30.1
Amortissements sur immobilisations	15	-5'913'115.53	-19.5	-6'441'517.44	-20.9
Résultat d'exploitation avant intérêts		2'903'621.83	9.6	2'860'664.41	9.3
Charges et produits financiers	16	-3'073'702.84	-10.1	-2'929'491.19	-9.5
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	17	170'081.01		68'826.78	
Bénéfice de l'exercice		-	0.0	-	0.0

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2025	2024
	CHF	CHF
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	16'701'075.30	3'978'428.97
Bénéfice de l'exercice	-	-
Amortissements sur immobilisations corporelles	5'913'115.53	6'441'517.44
Variation des provisions à court terme	-	-
Variation des créances résultant de ventes et de prestations	-91'964.22	184'923.75
Variation des autres créances à court terme	9'880'607.91	191'451.17
Variation des actifs de régularisation	804'249.21	947'347.18
Variation des dettes résultant d'achats et de prestations *	-2'077'994.45	-3'066'981.64
Variation des passifs de régularisation	2'273'061.32	-719'828.93
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-15'131'522.36	-15'440'628.44
Investissement dans des immobilisations corporelles *	-18'275'762.35	-17'932'302.54
Subventions reçues	3'144'239.99	2'491'674.10
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2'150'000.00	2'150'000.00
Remboursements d'emprunts	-2'850'000.00	-2'850'000.00
Augmentation d'emprunts	10'000'000.00	10'000'000.00
VDL - placement à terme	-5'000'000.00	-5'000'000.00
Variation de la trésorerie	3'719'552.94	-9'312'199.47
Justification		
Solde de trésorerie au 1er janvier	5'462'600.80	14'774'800.27
Solde de trésorerie au 31 décembre	9'182'153.74	5'462'600.80
Variation de la trésorerie	3'719'552.94	-9'312'199.47

* La variation des dettes résultant d'investissements n'est pas considérée dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, mais est comprise dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition. Les escomptes sont portés en diminution du prix d'achat. Les intérêts liés au financement des constructions en cours, ainsi que les prestations internes liées au suivi du chantier ne sont pas activés.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire dès leur mise en exploitation. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

31.12.2024

Des coûts complémentaires de constructions des immeubles et d'acquisition d'équipements ont été affectés aux phases 1 et 2 pour respectivement CHF 47'348 et CHF 3'928'092 sur l'exercice 2024.

Ces immobilisations étant amorties dès la date de mise en exploitation des phases concernées (phase 1 : 2018; phase 2 : 2021), l'exercice 2024 a enregistré des amortissements complémentaires pour un total de CHF 516'187 selon détail présenté à la note 15.

31.12.2025

Aucun coût complémentaire de constructions des immeubles et d'acquisition d'équipements n'a été affectés aux phases 1 et 2 sur l'exercice 2025.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Véhicules et machines	5 à 10 ans	(selon durée de vie)
- Installations électromécaniques (reprises)	4 ans	
- Exutoire et traitement des graisses (repris)	10 ans	
- Bâtiments administratifs	30 ans	
- Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)	40 ans	
- Parties mécaniques et électromécaniques	20 ans	
- Parties électromécaniques en milieu agressif	10 ans	
- Organe de mesures, commandes et de régulation (MCR)	10 ans	
- Sécurisation du Site	6 ans	(dès l'exercice 2020)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles rachetées à la Ville de Lausanne lors de la constitution de la société sont amorties sur une durée de 6 ans dès l'exercice 2020.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

	2025	2024
	CHF	CHF
II. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat		
1. Trésorerie	9'182'153.74	5'462'600.80
PostFinance	428'905.40	380'026.52
Banque Cantonale Vaudoise, c/c	23'818.70	23'124.95
UBS SA, c/c	8'729'429.64	5'059'449.33
2. Créances résultant de ventes et de prestations de services	829'415.57	737'451.35
Créances envers des tiers	448'624.27	397'257.90
Créances envers l'actionnaire - Ville de Lausanne	380'791.30	340'193.45
3. Autres créances à court terme	271'802.08	5'152'409.99
Créances envers la TVA	212'050.95	78'280.86
Impôt anticipé à récupérer	31'411.35	31'411.35
Acomptes fournisseurs	28'339.78	10'686.73
Frais à refacturer	-	32'031.05
VDL - placement à terme 5.08.2024-7.02.2025 - 1.25 %	-	5'000'000.00
4. Actifs de régularisation	1'052'211.87	1'856'461.08
Autres charges payées d'avance	32'232.86	56'160.82
VDL - DDP 1er semestre N+1	315'312.50	315'312.50
VDL - Facturation complémentaire prestations Epura au Service de l'eau	426'012.30	668'121.14
Intérêts sur placement à terme - Ville de Lausanne	-	23'222.20
Subvention ASIG Biogaz à recevoir	183'441.00	459'753.12
Ajustement tarif vente Biogaz	95'213.21	333'891.30
5. Immobilisations corporelles	186'296'949.02	176'604'274.64
Equipements	5.1 69'341'139.80	63'016'159.52
Immeubles et constructions	5.2 106'698'378.05	102'709'892.57
Frais communs durant la construction	5.3 23'305'819.06	20'782'370.45
Subventions reçues	5.4 -13'048'387.89	-9'904'147.90

Les engagements liés aux retenues de garanties ne sont pas comptabilisés et se montent à un total d'environ CHF 693'815 au 31.12.2025 (CHF 168'309 à fin 2024).

Les montants concernant les phases en exploitation seront activés lors de la libération des garanties et amortis sur la durée résiduelle des investissements concernés.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

	2025	2024
	CHF	CHF
5.1 Equipements	69'341'139.80	63'016'159.52
Machines et appareils	27'918.99	27'918.99
Fonds d'amortissement machines et appareils	-16'751.39	-11'167.59
Equipements d'exploitation	69'697'601.67	69'697'601.67
Fond d'amortissement équipements d'exploitation	-27'918'095.66	-24'170'441.63
Equipements mobiles	99'154.05	99'154.05
Fonds d'amortissement équipements mobiles	-87'830.25	-80'214.65
Véhicules	32'408.00	32'408.00
Fond d'amortissement véhicules	-32'408.00	-32'408.00
Equipements d'exploitation en construction	27'539'142.39	17'453'308.68

Incertitude concernant l'évaluation des équipements

De la corrosion a été détectée sur les gaines de ventilation des installations de traitement des boues d'une valeur estimée à 2 mio, ce qui pourrait nécessiter un amortissement complémentaire qui ne peut pas être estimé à la date du bilan.

L'estimation provient d'un bureau d'ingénieur-conseil, et a été calculée sur la base de l'évaluation du coût de remplacement des gaines corrodées. Les gaines sont actuellement en fonctionnement. Leur durée de vie résiduelle sera plus courte par l'avènement de la corrosion, la diminution de leur durée reste à déterminer.

5.2 Immeubles et constructions	106'698'378.05	102'709'892.57
Immeubles d'exploitation	54'491'161.33	54'491'161.33
Fond d'amortissement Immeubles d'exploitation	-8'446'648.38	-6'981'093.78
Génie civil - Exutoire	2'124'399.60	2'124'399.60
Fond d'amortissement Génie civil - Exutoire	-2'124'399.60	-1'911'959.65
Immeubles d'exploitation en construction	58'900'017.12	54'150'958.39
Immeuble administratif PF en construction	1'753'847.98	836'426.68

Les immeubles sont grevés d'un droit de superficie avec une redevance annuelle de CHF 630'625 jusqu'au 4 février 2076.

5.3 Frais communs à répartir	23'305'819.06	20'782'370.45
Frais de construction et d'équipements à ventiler	23'305'819.06	20'782'370.45
5.4 Subventions reçues	-13'048'387.89	-9'904'147.90
Subvention nette Etat de Vaud - traitement azote	-13'048'387.89	-9'904'147.90

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

	2025	2024
	CHF	CHF
6. Immobilisations incorporelles	-	474'267.55
Essais pilotes pour le traitement des micropolluants	2'614'012.68	2'614'012.68
Fonds amortissement essais pilotes traitement micropolluants	-2'614'012.68	-2'178'344.08
Plan général d'évacuation des eaux intercommunal	231'592.40	231'592.40
Fonds amortissement Plan général d'évacuation des eaux intercommunal	-231'592.40	-192'993.45
7. Dettes résultant d'achats et de prestations	3'354'033.08	5'432'027.53
Dettes envers des tiers	2'529'976.78	4'521'348.48
Dettes envers l'actionnaire - Ville de Lausanne	824'056.30	910'679.05
8. Dettes à court terme portant intérêts	3'850'000.00	2'850'000.00
Part à court terme des emprunts	3'850'000.00	2'850'000.00
9. Passifs de régularisation	4'028'499.20	1'755'437.88
Intérêts courus sur emprunts	881'411.55	866'260.50
VDL - Solde à payer prestations Service de l'eau à Epura	2'396'584.09	309'199.07
VDL - intérêts cautionnement	417'944.45	409'166.65
VDL - Prestation Service Informatique	-	109'399.00
Gaz incinération des boues SIL	278'032.05	-
Provision autres charges à payer et divers	54'527.06	61'412.66
10. Dettes à long terme portant intérêts	186'300'000.00	180'150'000.00
PostFinance, à Berne (8.12.2016-8.12.2031) - 1.1 %	30'000'000.00	30'000'000.00
CPEG à Genève (15.12.2023-15.12.2043) - 1.9 %	5'000'000.00	5'000'000.00
UBS SA, à Zurich (30.06.2023-30.06.2038) - 2.5 %	23'500'000.00	24'250'000.00
UBS SA, à Zurich (16.11.2017-16.11.2033) - 1.149 %	20'000'000.00	20'000'000.00
UBS SA, à Zurich (16.11.2017-16.11.2042) - 1.415 %	30'000'000.00	30'000'000.00
UBS SA, à Zurich (15.04.2019 - 15.04.2044) - 1.03 %	24'900'000.00	25'750'000.00
UBS SA, à Zurich (02.12.2019 - 02.12.2027) - 0.15 %	15'000'000.00	15'000'000.00
UBS SA, à Zurich (15.06.2022 - 15.06.2038) - 2.065 %	22'750'000.00	23'500'000.00
Banque Alternative Suisse (31.01.2024 - 31.01.2034) - 1.75 %	9'000'000.00	9'500'000.00
Banque Cantonale de Bâle (29.08.2025 - 29.08.2035) - 1.15%	10'000'000.00	-
Moins : part à court terme des emprunts	-3'850'000.00	-2'850'000.00

Les emprunts auprès de l'UBS, de la CPGE, de la Banque Cantonale de Bâle et de la Banque Alternative Suisse sont au bénéfice de garanties de la Ville de Lausanne.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

	2025	2024
	CHF	CHF
11. Chiffre d'affaires brut	30'364'213.79	30'887'871.56
Produits bruts prestations STEP :		
- Ville de Lausanne, vente énergie	2'119'681.16	1'818'230.32
- Autres produits STEP	2'673'846.44	2'602'552.46
- Subvention Biogaz	183'441.00	459'753.12
Produits contrat de prestations Ville de Lausanne	25'363'267.91	25'983'735.25
Loyers encaissés	23'977.28	23'600.41
12. Autres charges directes d'épuration	-9'777'957.23	-10'682'542.43
Fournitures pour les traitements des eaux usées	-2'352'083.15	-2'633'719.20
Alimentation et élimination	-4'738'998.85	-5'356'762.90
Frais de transports	-262'632.26	-277'149.92
Taxe fédérale micropolluants	-2'360'871.00	-2'356'488.00
Outillage	-63'371.97	-58'422.41
13. Charges de personnel	-1'852'287.70	-1'936'764.88
Personnel emprunté administratif	-1'562'419.31	-1'647'289.59
Indemnités du Conseil d'administration	-115'680.38	-119'223.70
Autres charges de personnel	-174'188.01	-170'251.59
14. Autres charges d'exploitation	-3'882'819.95	-3'350'728.27
Droit de superficie et loyers	-630'625.00	-630'625.00
Entretien et réparation des biens-fonds du PA	-1'718'318.12	-1'501'306.91
Entretien et réparation des biens meubles	-111'776.91	-96'482.43
Téléphone, frais de port	-5'497.94	-4'938.86
Prestations facturées diverses	-462'796.78	-118'651.23
Prestations facturées diverses par Ville de Lausanne	-165'796.00	-187'500.00
Honoraires de laboratoire	-64'111.01	-57'361.52
Honoraires de l'organe de révision	-13'000.00	-19'500.00
Honoraires de comptabilité	-195'800.00	-197'540.01
Honoraires d'étude, expertises	-83'643.79	-109'231.85
Honoraires pour prestations de conseil en gestion, fiscalité	-3'387.00	-20'600.00
Assurances	-99'393.40	-96'805.50
Matériel de bureau, cotisations	-16'899.85	-9'212.12
Frais de communication	-282.19	-26.88
Imprimés, publications	-4'113.35	-3'747.17
Droits et émoluments	-97'552.55	-97'610.90
Frais de nettoyage	-59'647.30	-52'263.57
Frais informatiques	-137'492.96	-140'721.63
Autres charges d'exploitation	-12'685.80	-6'602.69

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

	2025	2024
	CHF	CHF
15. Amortissements sur immobilisations	-5'913'115.53	-6'441'517.44
Equipements d'exploitation, Véhicules :		
- Amortissements complémentaires nets phases 1 et 2 *	-	-385'590.36
- Amortissements ordinaires	-3'760'853.43	-3'773'068.64
Immeubles d'exploitation :		
- Amortissements complémentaires nets phases 1 et 2 *	-	-130'596.34
- Amortissements ordinaires	-1'677'994.55	-1'677'994.55
Immobilisations incorporelles	-474'267.55	-474'267.55
* Amortissements complémentaires sur les coûts affectés aux phases 1 & 2 postérieurement à la date de mise en exploitation (2018 pour phase 1 et 2021 pour phase 2) pour la part concernant la période allant de la mise en exploitation jusqu'à la fin du précédent exercice.		
16. Charges et produits financiers	-3'073'702.84	-2'929'491.19
Intérêts passifs sur emprunts	-2'637'370.35	-2'608'834.65
Intérêts VDL sur cautions	-418'220.30	-409'166.65
Autres charges financières	-2'974.59	-2'482.01
Autres produits financiers	17'679.66	92'100.73
Commissions et frais pour acquisition de financement	-32'817.26	-1'108.61
17. Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	170'081.01	68'826.78
Régularisation sinistre 2020	122'981.10	-
Excédent de transitoire ASIG 2023	-	-137'886.58
Excédent de transitoire Tarifs Biogaz 2023	-	143'813.36
Complément de facturation Tarif Biogaz 2024	48'349.91	-
Excédent de transitoire intérêts 2023 cautionnements VDL	-	62'500.00
Dédommagement filets abîmés	-1'250.00	-
Excédent de provision honoraires	-	400.00

III. Informations complémentaires

18. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

EPURA SA n'a pas eu de personnel propre au cours des exercices 2025 et 2024, les charges de personnel figurant dans le compte de résultat correspondent aux montants facturés par la Ville de Lausanne.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

	2025	2024
	CHF	CHF
19. Actifs engagés en garantie de dettes de la société		
Actifs engagés en garantie de dettes de la société	106'698'378.05	102'709'892.57
Immeubles et constructions	106'698'378.05	102'709'892.57
Hypothèque nominative selon DDP	1'875'000.00	1'875'000.00

20. Engagements conditionnels

Engagements conditionnels		
Litiges en cours de procédure	pm	pm

Il existe un litige dans le cadre du projet STEPact concernant la révocation de l'adjudication du traitement des micropolluants à un consortium qui a fait l'objet d'un recours et dont l'issue est actuellement incertaine.

Un second litige est apparu dans le courant de l'année 2024 concernant les travaux adjugés à une entreprise dans le cadre du projet STEPact. EPURA SA a mandaté un bureau d'ingénieurs pour analyser les prétentions de cette entreprise d'un montant de CHF 8'094'996.08 en lien avec les travaux adjugés. Selon le décompte final du bureau d'ingénieurs, le montant dû s'élèverait à CHF 1'145'632.65 (TTC) ; il a été payé en 2025. Les positions étant très divergentes et les pourparlers presque inexistantes, il n'est actuellement pas possible de se prononcer sur l'issue de ce litige. Aucune provision n'a été constituée considérant que la position d'EPURA SA est solidement étayée.

21. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil d'administration, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2025 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

22. Honoraires de l'organe de révision

Honoraires de l'organe de révision	13'400.00	20'100.00
Prestations de révision (yc transitoires)	13'000.00	19'500.00
Autres prestations	400.00	600.00

23. Autres informationsActivités opérationnelles d'EPURA SA

Les travaux de construction des nouvelles infrastructures de traitement des eaux de la STEP ont débuté en 2016 et devraient vraisemblablement se poursuivre jusqu'en 2029. Les ouvrages des phases 1 et 2 du projet d'investissement ont été mis en exploitation respectivement en 2018 et 2021. En parallèle aux constructions en cours, l'exploitation opérationnelle de la station d'épuration est effectuée par le personnel du Service de l'eau sous la conduite d'EPURA SA, dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre la Ville de Lausanne et EPURA SA.

Exonération fiscale

EPURA SA est exonérée de l'impôt sur le bénéfice et le capital selon décision de l'Administration cantonale des impôts du 16 janvier 2014.

Prestations facturées par la Ville de Lausanne

Prestations facturées par la Ville de Lausanne	15'379'351.35	15'177'563.70
Prestations Service de l'eau (TTC)	9'668'554.00	8'973'099.85
Autres prestations (TTC)	5'710'797.35	6'204'463.85

Commentaires sur le compte de bilan de l'exercice

Le total des actifs de l'exercice sous revue se porte à **CHF 197'632'532.-** (+3.9% par rapport à l'exercice 2024).

Cette hausse de **+MCHF 7.3** se constitue de **l'actif circulant** moins élevé de -MCHF 1.9 et de **l'actif immobilisé** plus élevé de +MCHF 9.2.

L'évolution de **l'actif circulant** s'explique notamment par :

- la **trésorerie** (+MCHF 3.7) : la hausse du niveau des liquidités au 31.12.2025 par rapport au 31.12.2024 est principalement imputable :
 - ✓ aux dépenses d'investissements liées aux projets pour -MCHF 18.3 ;
 - ✓ au remboursement d'emprunt pour -MCHF 2.8 ;
 - ✓ compensée par la facturation des amortissements des phases 1 et 2 pour +MCHF 5.9 ;
 - ✓ l'émission d'un nouvel emprunt de +MCHF 10 ;
 - ✓ aux versements d'acomptes de subvention pour +MCHF 3.1 ;
 - ✓ à la variation des autres créances à court terme pour +MCHF 9.6.

Le paiement des factures d'exploitation est couvert par la trésorerie dégagée sur les acomptes mensuels versés par la Ville de Lausanne ainsi que sur les produits bruts d'exploitation de la STEP.

Les flux de trésorerie dégagés par les activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans le tableau en page 3 des comptes annuels.

- les **créances résultant de ventes et de prestations de services** (+KCHF 92) : les postes ouverts au 31.12.2025 correspondent pour la plus grande part à la facturation :
 - ✓ des ventes de biométhane et de chaleur aux Services industriels de Lausanne (novembre et décembre) ;
 - ✓ des prestations de traitement des boues d'épurations des autres STEP (quatrième trimestre).
- les **autres créances à court terme** (-KCHF 4'881) diminuent principalement en raison du placement à court terme remboursé par la Ville de Lausanne auprès d'Epura SA pour MCHF 5.
- les **actifs de régularisation** (-KCHF 804) : la diminution des actifs de régularisation s'explique principalement par :
 - ✓ la diminution des autres charges payées d'avance pour -KCHF 24 ;
 - ✓ un produit à recevoir pour les prestations d'Epura SA facturées au Service de l'eau (acomptes versés insuffisants) inférieur de -KCHF 242 par rapport à 2024 ;
 - ✓ la diminution du montant des intérêts courus à recevoir sur le placement à terme auprès de la Ville de Lausanne inférieur à 2024 (-KCHF 23) ;
 - ✓ le montant à recevoir de subvention d'aide à la production de biométhane (-KCHF 276) ;
 - ✓ l'ajustement du tarif du biométhane injecté sur le réseau des SIL inférieur à 2024 (-KCHF 239) ;

L'évolution de l'**actif immobilisé** s'explique notamment par :

- les **immobilisations corporelles et incorporelles** qui évoluent de +MCHF 9.2, par :
 - ✓ les dépenses d'investissement des phases 2 et 3 du projet STEPact (+MCHF 21.3) ;
 - ✓ les dépenses d'investissement pour l'immeuble administratif « Base » (KCHF 917) ;
 - ✓ la comptabilisation des subventions sur investissement reçues en diminution de l'actif immobilisé pour -MCHF 3.1 ;
 - ✓ la comptabilisation sur 2025 des amortissements sur les immobilisations (-MCHF 5.9) comme suit :
 - amortissements sur les immobilisations de la phase 2 du projet (prétraitement, traitement primaire, digestion des boues, et production de biogaz) (-KCHF 5'451) ;
 - amortissements sur les immobilisations incorporelles (-KCHF 474).

Le total des passifs de l'exercice sous revue se porte à **CHF 197'632'532** (+3.9% par rapport à l'exercice 2024).

Cette hausse de +MCHF 7.3 se constitue des **capitaux étrangers à court terme** plus élevés de +MCHF 1.2, des **capitaux étrangers à long terme** plus élevés de +MCHF 6.1, alors que les **fonds propres** sont restés constants.

L'évolution des **capitaux étrangers à court terme** s'explique notamment par :

- les **dettes résultant d'achats et de prestations** qui diminuent de -MCHF 2.1 principalement :
 - ✓ la baisse des factures ouvertes adressées par les mandataires et entreprises travaillant sur les projets (-MCHF 2.0) ;
 - ✓ la baisse des dettes envers la Ville de Lausanne (-KCHF 87) ;
- les **dettes à court terme portant intérêts** qui augmentent de +MCHF 1.0 en raison de l'amortissement prévu sur 2026 d'une tranche supplémentaire d'un nouvel emprunt.
- les **passifs de régularisation** qui augmente de +KCHF 2'273 par :
 - ✓ la comptabilisation d'intérêts courus plus élevés qu'en 2024 (+KCHF 15) ;
 - ✓ la comptabilisation d'un solde à payer au Service de l'eau supérieur à 2024 (+KCHF 2'087) ;
 - ✓ la comptabilisation des intérêts sur cautionnement des emprunts par la Ville de Lausanne supérieurs à 2024 (+KCHF 9) ;
 - ✓ la comptabilisation des prestations informatiques 2025 dans l'année en cours ;
 - ✓ la comptabilisation en 2025 d'une note de crédit à émettre en faveur des Services industriels de Lausanne pour tenir compte de l'ajustement tarifaire sur les ventes de biométhane (-KCHF 95) ;
 - ✓ la comptabilisation de provisions diverses inférieures de -KCHF 7 par rapport à 2024.

L'évolution des **capitaux étrangers à long terme** s'explique par :

- ✓ l'émission d'un nouvel emprunt en 2025 (+MCHF 10) ;
- ✓ l'amortissement des emprunts effectués en 2025 (-MCHF 3.85).

Commentaires sur le compte de résultat de l'exercice

Le **chiffre d'affaires brut** (produits nets des ventes et des prestations de services) de l'exercice sous revue atteint un résultat de **CHF 30'364'213.-** (-1.7% par rapport à l'exercice 2024).

Cette baisse de KCHF 524 s'explique notamment par :

- la baisse des recettes en lien avec le **contrat de prestations « Ville de Lausanne »** (-KCHF 620) ;
- la plus grande quantité de chaleur remise au réseau de chauffage à distance (+KCHF 301) ;
- la baisse de la subvention d'exploitation pour soutenir la production de biométhane (-KCHF 276) ;
- une légère hausse des autres produits STEP (+KCHF 71).

Les produits du **contrat de prestations Ville de Lausanne** couvrent, en outre, les **charges** :

- **directes d'exploitation**, qui se sont avérées moins élevées (-KCHF 486) en raison notamment :
 - ✓ d'une augmentation des effectifs du personnel d'exploitation de la STEP ;
 - ✓ d'une diminution de la consommation des produits nécessaires au traitement de l'eau ;
 - ✓ d'une diminution des charges d'énergie (gaz et l'électricité) (-KCHF 523)
 - ✓ d'une légère baisse des frais de transport ;
 - ✓ d'une augmentation du nombre d'équivalent-habitants pour le calcul de la taxe sur les micropolluants.
- **d'exploitation** plus élevées (+KCHF 448) en raison principalement :
 - ✓ d'une baisse des charges de personnel de projet en raison de postes restés vacants ;
 - ✓ d'une augmentation des frais de nettoyage et des charges administratives ;
 - ✓ d'une hausse des coûts d'entretien des bâtiments et installations ;
 - ✓ d'une hausse des coûts de prestations diverses de (+KCHF 344) notamment pour l'aide à la mise en exploitation des nouvelles installations (KCHF 246) ;
 - ✓ d'une baisse des coûts transverses facturés par la Ville de Lausanne ;
 - ✓ d'une hausse des honoraires de laboratoire
 - ✓ d'une baisse des honoraires de l'organe de révision
 - ✓ d'une baisse des honoraires d'études et d'expertise ;
 - ✓ d'une légère hausse des frais informatiques.
- **d'amortissements sur immobilisations** moins élevés (-KCHF 528) en raison de :
 - ✓ l'absence d'amortissements complémentaires sur les phases 1 et 2 du projet STEPact en 2025 ;
 - ✓ de la poursuite normale des amortissements ordinaires des installations ;
- **de charges financières** plus élevées (+KCHF 144) principalement en raison de :
 - ✓ charges d'intérêts plus élevées liées à l'augmentation de l'endettement et à la mise en place d'un nouvel emprunt en 2025 ;

- ✓ hausse des commissions et frais liées aux financements ;
- ✓ une baisse des autres produits financiers (fin du placement à terme et baisse des produits d'intérêts) ;
- **de charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période** plus élevés (+KCHF 101).

Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues (STEP de Vidy)

Traitement des eaux

Volumes reçus, traités et déversés

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus en entrée de STEP ont atteint 38.4 millions de m³, légèrement inférieurs aux 39,2 millions de m³ arrivés en 2024. Il faut rappeler néanmoins qu'une grande partie des eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritux, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 1'205 mm en 2025, similaires aux 1'268 mm de l'année précédente, se situant très légèrement en-dessus de la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

L'évolution des différents volumes susmentionnés est récapitulée comme suit :

Volumes reçus, traités et déversés		2022	2023	2024	2025
En entrée	m ³	34'006'327	38'985'346	39'175'835	38'419'517
Déversé (en entrée, sans traitement)	m ³	2'198'314	4'046'497	2'931'344	3'681'289
En sortie de STEP (après traitements)	m ³	31'808'013	34'938'849	36'244'491	34'738'228

Equivalents-habitants

Le nombre d'équivalents-habitants calculés s'élève à 317'809 EH en 2025 (292'060 EH en 2024). Cette unité de mesure permet d'évaluer la charge traitée à la STEP en se basant sur la quantité moyenne de pollution émise par personne et par jour. Le nombre d'habitants effectivement raccordés est de 262'319 en 2025 (en diminution par suite d'une modification dans le mode de comptabilisation des résidences secondaires).

Habitants / EH		2022	2023	2024	2025
Calculés	EH	276'612	290'830	292'060	317'809
Effectivement raccordés	H	258'395	261'832	266'168	262'319

Résidus reçus, extraits et évacués

Les tonnages de résidus liquides et solides réceptionnés à la STEP par camions ou par les canaux des eaux usées sont :

Résidus reçus, extraits et évacués		2022	2023	2024	2025
Vidange fosses septiques	t	203	176	179	165
Dépotages liquides et boueux	t	2'009	2'637	2'462	2'264
W-C chimiques / autres	t	772	238	117	171
Détritus interceptés aux grilles	t	455	590	559	614
Sables captés à Vidy	t	72	120	244	229
Sables Vuachère / Capelard	t	56	80	91	55
Sables d'autres STEP	t	152	84	51	64

Le total d'apports extérieurs réceptionné en 2025 est légèrement inférieur par rapport aux totaux des années précédentes.

Du prétraitement en entrée de STEP, des résidus sont extraits puis évacués soit vers une décharge contrôlée (Deponie Teuftal AG), soit vers l'usine d'incinération Tridel SA. La quantité de débris interceptés par les grilles en entrée de STEP atteint 614 tonnes, soit une augmentation de 9.84% par rapport aux 559 tonnes interceptées en 2024. Pour ce qui est du sable, 229 tonnes ont été captées en 2025, en légère diminution de 6.15% par rapport aux 244 tonnes de l'année précédente.

Concentrations et rendements

Le suivi qualitatif des procédés d'épuration des eaux a été assuré par le laboratoire du Service de l'eau à Lutry. Durant l'année 2025, 202 échantillons d'eaux usées ont été prélevés (+10.4%), ce qui correspond à 1'684 résultats analytiques (+9.9%).

Voici les résultats moyens d'épuration exprimés en concentrations et rendements :

Concentrations		OEaux	2022	2023	2024	2025
Demande biologique en oxygène à 5 j ¹ (DBO5)	mg O ₂ /l	< 15	48.6	39.5	41.3	43.5
Demande chimique en oxygène ² (DCO)	mg O ₂ /l	< 45	112.0	84.4	102	106.0
Phosphore total (Ptot)	mg P/l	< 0.80	0.45	0.26	0.33	0.32
Matières en suspension ³ (MES)	mg/l	< 15	23.0	17	18	16.4

Rendements		OEaux	2022	2023	2024	2025
Demande biologique en oxygène à 5 j	%	> 90	61.6%	59.9%	71.2%	67%
Demande chimique en oxygène	%	> 85	70.0	76.4	74.5	73%
Phosphore	%	> 80	89.5	93.0	92.0	93%

La concentration et le rendement du phosphore total respectent largement les exigences de traitement imposées par l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) grâce au traitement primaire renforcé (6'494 tonnes de chlorure ferrique utilisées). En revanche, les trois autres paramètres (DBO5, DCO et MES) s'avèrent non-conformes en raison de

¹ Mesure de la consommation d'oxygène nécessaire à l'oxydation des substances organiques biodégradables

² Mesure de la consommation d'oxygène nécessaire à l'oxydation des substances organiques et minérales, biodégradables ou non

³ Mesure de l'ensemble des matières solides insolubles

l'absence temporaire de traitement biologique, lequel est en cours de construction actuellement. Ces paramètres devraient être à nouveau conformes en 2027. En outre du suivi de ces paramètres par la Direction générale de l'environnement, les échantillons pris sur les rives du Parc Bourget ne relèvent aucune anomalie.

Traitement des boues d'épuration

12'445 tonnes de boues déshydratées ont été produites à Vidy (-13.30% par rapport aux 14'355 t produites en 2024).

Production de boues à Vidy		2022	2023	2024	2025
Total des boues déshydratées	t	10'597	13'360	14'355	12'445

Incinération des boues d'épuration

Outre les boues déshydratées produites à Vidy, 15'304 tonnes de boues déshydratées digérées et non digérées ont été réceptionnées à Vidy, soit une augmentation de 13.04% par rapport à 2024.

Ainsi, et tenant compte des variations des stocks, la quantité de boues incinérées à Vidy a très légèrement augmenté (+1,67%) passant de 27'424 tonnes en 2024 à 27'885 tonnes en 2025.

Quantités reçues, incinérées et évacuées

Le bilan de l'incinération s'établit comme suit :

Chiffres clé de l'Incinération		2022	2023	2024	2025
Boues extraites et déshydratées à Vidy	t	10'597	13'360	14'355	12'445
Boues d'autres STEP	t	13'145	15'768	13'539	15'304
Variation des stocks de boues	t	-875	-216	-481	+120
Litière	t	15	13	12	16
Total incinéré	t	22'882	28'925	27'424	27'885
Nombre de jours d'incinération	j	307	294	289	289
Quantité moyenne incinérée par jour	t/j	74.5	98.4	94.9	96.5
Gaz de combustion consommé	MWh	13'137	10'944	10'693	9'392
MWh consommés par tonne de boue	MWh	0.574	0.378	0.390	0.337

L'incinération a nécessité un apport de 0.337 MWh de gaz par tonne de boue incinérée en 2025.

Les résidus d'incinération évacués en décharge contrôlée (Deponie Teuftal AG à Frauenkappelen) se répartissent comme suit :

Résidus d'incinération évacués		2022	2023	2024	2025
Sables et cendres humides	t	560	551	380	534
Cendres fines sèches	t	2'995	3'773	3'839	3'638
Boues résiduelles du lavage des fumées	t	0.00	0.00	7.14	0.00

Energie produite et consommée

L'énergie des fumées, récupérée dans la chaudière à vapeur, permet d'alimenter le réseau de chauffage à distance (CAD). Une part de cette énergie couvre aussi les besoins internes de la STEP en eau chaude sanitaire et chauffage des processus de traitement.

Production de chaleur		2022	2023	2024	2025
Energie totale produite	MWh	19'066	18'437	19'452	18'452
Part consommée par la STEP pour ses propres besoins	MWh	6'093	4'175	5'629	5'599
	%	32.0	22.6	28.9	30.3
Part fournie au réseau de chauffage à distance	MWh	12'973	14'262	13'823	12'853
	%	68	77.4	71.1	69.7

L'énergie livrée par la STEP au réseau de chauffage à distance (CAD) est en diminution à 12'853 MWh (-7.0%) par rapport aux 13'823 MWh fournis en 2024, représentant 2.3% de l'énergie totale fournie par le CAD.

Pour ce qui est du biogaz résultant de la digestion des boues, il est épuré et mis sous pression avant d'être injecté (biométhane) dans le réseau de gaz naturel de la Ville de Lausanne pour l'usage du chauffage à distance.

Production de biométhane		2022	2023	2024	2025
Biométhane	NM ³	2'412'197	2'311'394	2'075'351	2'452'327
Pouvoir calorifique inférieur moyen	PCS	10.89	11.11	10.80	10.95
Mégawatheures thermiques injectés	MWh	26'267	25'526	22'592	26'770

L'énergie électrique consommée par la STEP pour l'ensemble de ses activités est en légère diminution à 12'174'997 kWh (-3.11%) par rapport aux 12'566'435 kWh consommés en 2024. L'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque en toitures est en augmentation à 182'860 kWh (+8.13%) par rapport aux 169'115 kWh produits en 2024.

Consommation et production d'électricité		2022	2023	2024	2025
Consommation totale	KWh	12'415'050	12'059'075	12'566'435	12'174'997
Dont production solaire	KWh	258'899	199'227	169'115	182'860

Toutes énergies confondues, la STEP a produit une plus grande quantité d'énergie en 2025 qu'elle en a consommée.

Traitement des fumées

Les résultats analytiques du traitement des fumées montrent que 98.5% des moyennes horaires de CO (< ou = à 50 mg/m³ x 1.2 = 60 mg/m³) respectent les normes imposées par l'OPair, soit 1.5 points au-dessus des 97% exigés. Quant aux moyennes horaires de NOx (< ou = à 80 mg/m³ x 1.2 = 96 mg/m³), 91.1% respectent les normes, soit 5.9 points en-dessous des 97% exigés. Ces non-conformités sont dues à la variabilité de la qualité des boues et à la vétusté du four. La DGE a systématiquement été informée et a validé les dépassements.

Traitement des fumées	OPair	2022	2023	2024	2025
Nombres d'heures en <i>Incinération</i>					
		7'614 hs	7'056 hs	6'931 hs	
<i>Monoxyde de carbone (CO)</i>					
Nbr. de moyennes journalières > à 50 mg/m ³ selon l'art. 15.4.a)	Aucune	70 j	6 j	8 J	7 j.
% de moyennes horaires n'excédant pas 1,2 fois la valeur limite selon l'art.15.4.b) : 1,2 x 50 mg/m ³ = 60 mg/m ³	> à 97%	90.7 %	97.3%	96.7%	98.5%
Nbr. de moyennes horaires > au double de la valeur limite selon l'art. 15.4.c) : 2 x 50 mg/m ³ = 100 mg/m ³	Aucune	149 hs	94 hs	109 hs	66 hs.
<i>Oxydes d'azote (NOx)</i>					
Nbr. de moyennes journalières > à 80 mg/m ³ selon l'art. 15.4.a)	Aucune	70 j	3 j	16 J	38 j.
% de moyennes horaires n'excédant pas 1,2 fois la valeur limite selon l'art.15.4.b) : 1,2 x 80 mg/m ³ = 96 mg/m ³	> à 97%	91.4%	98.4%	95.8%	91.1%
Nbr. de moyennes horaires > au double de la valeur limite selon l'art. 15.4.c) : 2 x 80 mg/m ³ = 160 mg/m ³	Aucune	192 hs	15 hs	69 hs	133 hs.

Autres traitement

Traitement des graisses

La STEP de Vidy a réceptionné et traité 274 tonnes de graisses de restaurant, en très forte diminution de 63% par rapport à 2024 (740 tonnes).

		2022	2023	2024	2025
Graisses de restaurants	t	239	221	740	274
Graisses d'abattoirs	t	0	0	0	0
Boissons avariées	t	0	3	0	0

Traitement des résidus de vidange des sacs de route

Cette prestation n'est plus fournie par la STEP, ceci pendant toute la durée des travaux de renouvellement des lignes de traitement.

Visites de l'exploitation

Les visiteurs de la STEP ont été plus nombreux en 2025 comparé à 2024. Les visites ont été assurées par le responsable des visites du Service de l'eau, assisté par trois guides externes, ainsi que par du personnel de la STEP et de l'équipe de projet STEPact, soit 1'266 visiteurs repartis en 75 groupes, issus d'horizons très divers, notamment :

- écoles primaires / secondaires
- universités / hautes écoles / autres formations
- associations professionnelles / entreprises / diverses associations



Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé de casque et chasuble pendant toute la durée de la visite.

Des films, ainsi que des photos, sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lausanne : <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/epura.html>

Projet d'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration (STEPact)

Les travaux du bâtiment D, dit du traitement biologique, se sont achevés en fin d'année à l'exception de ceux d'un prestataire. Celui-ci a livré et installé des équipements défectueux qui ont empêché la mise en eau de ce bâtiment en cours d'année. Le plan de rectification se fait attendre de la part du prestataire.

Prévues en 2024 déjà, les prestations dites d'assistance à l'exploitation du bâtiment D ont démarré, tenant compte du report précité. en cours d'année 2025.

Les travaux du bâtiment D touchant à leur fin en 2025, il n'y a eu que quelques adjudications de régularisation ou de renchérissement à prononcer par le Conseil d'administration.

Dès 2019, il avait été constaté que les deux dégrilleurs rotatifs situés dans le bâtiment A, dit d'ouvrage d'entrée, n'atteignaient pas la capacité promise. Reconnu par le fournisseur, ce manquement a été compensé par l'installation sous garantie d'un troisième dégrilleur rotatif. Il restera à démontrer, en 2026, que l'ouvrage d'entrée ainsi augmenté atteigne la capacité promise.

STEPact - Planification des travaux

Les travaux de montage des équipements et installations du bâtiment D, dit traitement biologique, se sont achevées en fin d'année 2025 sauf ceux d'un prestataire. La mise en eau du bâtiment est prévue en 2026.

La planification de la réalisation du bâtiment E, dit traitement des micropolluants, a démarré. Elle prend pour hypothèse le démarrage de l'étude du projet d'ouvrage en 2026, l'ouverture du chantier en 2028 et une fin des travaux en 2031.

Déroulement du projet

- 07.01.2025 Réception et début d'installation des cinq pompes de relevage parmi les équipements électromécaniques
- 27.01.2025 Début des injections de résine dans les murs et dalles en béton en vue d'assurer l'étanchéité des bassins
- 03.02.2025 Début de la pose des portes-à-rouleaux
- 10.02.2025 Début du montage du monte-charge
- 19.02.2025 Début des tests de bullage dans les filtres/bassins pré-DN
- 24.02.2025 Début des tests du réseau des installations de chauffage
- 06.03.2025 Exercice d'évacuation du chantier et de l'exploitation
- 10.03.2025 Début des travaux visant l'installation d'un troisième dégrilleur rotatif dans l'ouvrage d'entrée (bâtiment A)
- 17.03.2025 Début d'approvisionnement de biolite dans les bassins
- 27.03.2025 Inspection de la tenue dans le temps du béton des bassins de traitement primaire (bâtiment C)
- 07.04.2025 Début des tests du réseau des installations sanitaires
- 13.05.2025 Début du mandat d'assistance à l'exploitation du traitement biologique
- 20.05.2025 Annonce à la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud du retard à la mise en service du bâtiment D en raison de défauts de fourniture et montage d'équipements électromécaniques
- 02.07.2025 Accident avec arrêt d'un ouvrier de l'entreprise de gros-œuvre
- 12.08.2025 Mise en eau du réseau des installations de chauffage et raccordement entre les bâtiments D et C/K.
- 18.08.2025 Pose des mats de parafoudre
- 21.07.2025 Début de la pose des fermetures coupe-feu
- 25.08.2025 Début de l'installation d'un escalier métallique définitif entre les bâtiments C/K et D
- 12.09.2025 Réception des portes-à-rouleaux
- 29.09.2025 Réception des canalisations sous radier
- 10.11.2025 Test des systèmes d'automatisation
- 30.10.2025 Réception du monte-charge
- 26.11.2025 Présentation du constat des défauts des équipements électromécaniques
- 04.12.2025 Tests intégraux des installations électriques

Appels d'offres

Les appels d'offres suivants ont été lancés en 2025 :

11.04.2025 BASE Attribution d'un mandat d'ingénieur CVCS-MCR

Adjudications

Le Conseil d'administration a adopté les adjudications suivantes en 2025 :

- 07.01.2025 STEPact – Renchérissement ordinaire 2024 de la fourniture, montage et mise en service de l'automatisation et de la supervision des bâtiments D et E à Equans Switzerland Process Automation AG, 4600 Olten.
- 03.02.2025 Exploitation - Incinération 2025 des détritrus et déchets de grilles à Tridel SA, 1005 Lausanne.
- 03.02.2025 Exploitation - Mise en décharge 2025 de sables, cendres sèches et humides à Deponie Teuftal AG, 3202 Frauenkappelen.
- 03.02.2025 Exploitation – Transport en 2025 de cendres sèches à Deponie Teuftal AG, 3202 Frauenkappelen.
- 03.02.2024 Exploitation - Transport en 2025 de sables, de cendres humides et de déchets de grille au Service achats et logistique Ville, Ville de Lausanne.
- 05.02.2025 Exploitation - Régularisation 2024 de la fourniture de chlorure ferrique à Kuhlmann Switzerland AG, 5332 Rekingen.
- 05.02.2025 Exploitation - Régularisation 2024 de la mise en décharge de sables, cendres sèches et humides à Deponie Teuftal AG, 3202 Frauenkappelen.
- 09.04.2025 STEPact – Travaux de génie-civil sous garantie (refacturé) de l'ouvrage d'entrée (bâtiment A) à Marti Construction SA, 1217 Meyrin.
- 09.04.2025 STEPact – Ingénierie génie-civil sous garantie (refacturé) de l'ouvrage d'entrée (bâtiment A) au Groupement Gibes, 1006 Lausanne.
- 09.04.2025 STEPact - Renchérissement ordinaire des honoraires 2024 du mandat d'aide au maître d'ouvrage (génie-civil) à BC Cube SA, 1806 St. Léger.
- 09.04.2025 LI3 – Prestations d'études des aménagements extérieurs et du suivi béton à apaar Sàrl, 1205 Genève.
- 09.04.2025 BASE – Prestations de spécialiste en environnement à De Cérenville géotechnique SA, 1022 Chavannes-près-Renens.
- 09.04.2025 BASE – Régularisation des prestations d'architectes à MAD-Architectes Sàrl, 1015 Lausanne.
- 20.06.2025 LI3 – Prestations d'établissement d'un dossier de soutien financier à INFRAconcept SA, 3007 Berne.
- 20.06.2025 BASE – Prestations d'ingénierie des façades du nouveau bâtiment à BCS SA, 2000 Neuchâtel.
- 20.06.2025 BASE – Prestations d'ingénierie de la physique du bâtiment à Effin'Art Sàrl, 1006 Lausanne.

- 11.07.2025 BASE – Prestations d'ingénierie CVCS-MCR à Effin'Art Sàrl.
- 27.08.2025 Exploitation – Régularisation de la location d'une centrifugeuse mobile à Andreu Boët Equipaments, E-08039 Barcelone.
- 27.08.2025 LI3 – Régularisation des prestations d'ingénierie génie-civil à Helveos SA, 1228 Plan-les-Ouates.
- 27.08.2025 LI3 – Régularisation des prestations d'ingénierie des équipements électromécaniques au Groupement GIBE, 1000 Lausanne.
- 10.09.2025 STEPact – Renchérissement ordinaire 2025 de la fourniture, montage et mise en service de l'automatisation et de la supervision des bâtiments D et E à Equans Switzerland Process Automation AG, 4600 Olten.
- 13.09.2025 STEPact – Régularisation des prestations d'ingénieur-sécurité à, Ecoservices Vaud Sàrl, 1093 La Conversion.
- 13.09.2025 STEPact – Régularisation de la fourniture de glissières de sécurité à Seroc Equipements Routiers SA, 1852 Roche.
- 05.11.2025 Exploitation – Achat d'une grille et d'une chaîne d'entraînement des râteaux de dégrilleur pour le bâtiment B à, Picatech Huber AG, 6010 Kriens.
- 05.11.2025 STEPact – Régularisation des prestations d'ingénierie génie-civil à, Gibes Groupement d'ingénieurs civils, 1005 Lausanne.

Problématique de la formation de bromates par ozonation

En conception depuis 2015, la filière de traitement envisagée des micropolluants reposait sur l'oxydation par ozonation et l'adsorption sur charbon actif.

L'éligibilité aux indemnités (subventions) pour les mesures servant à l'élimination des composés traces organiques (micropolluants) selon la Loi (LEaux) et l'Ordonnance (OEaux) sur la protection des eaux est conditionnée notamment à la compatibilité de l'eau usée à l'ozonation.

La recherche du bromure, une substance inoffensive pour la santé, qui par ozonation forme du bromate, une substance potentiellement dangereuse pour la santé, s'est malheureusement avérée positive dans les eaux usées arrivant à Vidy.

Désormais connue, la problématique du bromate doit être circonscrite dans la future installation, les multiples émetteurs ne pouvant être identifiés et leur émission de bromures réduite du jour au lendemain.

Depuis 2022, un dossier technico-économique d'une filière adaptée de traitement des micropolluants était en cours d'analyse auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en vue de la validation technique et de l'octroi de subventions.

En septembre 2025, l'OFEV a communiqué sa décision d'octroi des indemnités (subventions), de l'ordre d'une quarantaine de millions de francs, pour les mesures servant à l'élimination des composés traces organiques (micropolluants) selon la Loi (LEaux) et l'Ordonnance (OEaux) sur la protection des eaux. La planification de la réalisation de cette dernière étape de traitement des eaux usées peut dès lors démarrer.

LI3 - Projet de renouvellement de la ligne d'incinération des boues (phase d'études)

Le projet de l'ouvrage de la nouvelle ligne d'incinération a été achevé et la demande de permis de construire déposée durant le printemps. L'autorisation de construire est attendue en 2026 et l'ouvrage complet prévu d'être mis en service à la fin de la décennie.

La Société continue de s'engager au développement d'un projet permettant, à terme, de récupérer le phosphore à partir de cendres issues de l'incinération des boues d'épuration. Si cette activité s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire, les études menées jusqu'à ce jour démontrent que la récupération du phosphore entrainera des coûts supplémentaires d'exploitation de la ligne d'incinération malgré la commercialisation possible en Suisse de l'acide phosphorique qui sera produit.

Pour des raisons de taille critique, il est anticipé que seules une ou deux installations verront le jour en Suisse.

BASE - Projet d'un nouveau bâtiment administratif (phase d'études)

Les collaborateurs du Service de l'eau, répartis sur onze sites, ont une mission commune de gestion de la production d'eau potable et de son réseau ainsi que de celle de la collecte, de l'évacuation et de l'assainissement des eaux pluviales et usées. Leur éloignement géographique est un frein à la bonne cohésion du service et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Le Service de l'eau vise donc à regrouper ses activités dans un bâtiment à construire sur la parcelle dont Epura SA est superficière. Il est prévu qu'Epura SA loue ce bâtiment au Service de l'eau.

Le bureau d'architectes lauréat d'un concours, entouré de tous les bureaux d'ingénieurs spécialisés et des collaborateurs délégués par le Service de l'eau, a achevé l'avant-projet visant la construction du nouveau bâtiment administratif du Service de l'eau et de la rénovation du bâtiment actuel. La demande de permis de construire est prévue d'être déposée durant l'année 2026.